

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

COMPTES PUBLICS

Arrêté du 4 août 2021 portant ajustement de périmètre des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques

NOR : CCPE2122535A

Le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des comptes publics,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1617-1 ;
Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'arrêté du 12 juin 1970 modifié fixant le siège et le ressort des services de publicité foncière ;
Vu l'arrêté du 8 juillet 2021 portant ajustement de périmètre des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques (NOR : CCPE2116642A),

Arrête :

Art. 1^{er}. – Les postes comptables de la direction générale des finances publiques voient leur périmètre évoluer de la manière suivante :

Département	Services avant réorganisation	Services après réorganisation	Date d'effet
01 – Ain	Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Bourg-en-Bresse	Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Bourg-en-Bresse	14 octobre 2021
	Service de la publicité foncière de Nantua		
	Service de la publicité foncière de Trévoux		
22 – Côtes-d'Armor	Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Saint-Brieuc	Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Saint-Brieuc	1 ^{er} octobre 2021
	Service de la publicité foncière de Dinan		
	Service de la publicité foncière de Guingamp		
	Service de la publicité foncière de Lannion		
	Service de la publicité foncière de Loudéac		
31 – Haute-Garonne	Service de la publicité foncière de Muret	Service de la publicité foncière de Muret	4 octobre 2021
	Service de la publicité foncière de Saint-Gaudens		
54 – Meurthe-et-Moselle	Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Nancy 1	Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Nancy 1	18 octobre 2021
	Service de la publicité foncière de Briey		
	Service de la publicité foncière de Lunéville		
	Service de la publicité foncière de Nancy 2		

Département	Services avant réorganisation	Services après réorganisation	Date d'effet
77 - Seine-et-Marne	Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Meaux	Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Meaux	7 octobre 2021
	Service de la publicité foncière de Coulommiers 1		
	Service de la publicité foncière de Coulommiers 2		
89 - Yonne	Service de la publicité foncière et de l'enregistrement d'Auxerre 1	Service de la publicité foncière et de l'enregistrement d'Auxerre 1	11 octobre 2021
	Service de la publicité foncière d'Auxerre 2		
	Service de la publicité foncière de Joigny		
	Service de la publicité foncière de Sens		

Art. 2. – Dans l'annexe II de l'arrêté du 8 juillet 2021 (NOR : CCPE2116642A), la ligne suivante est supprimée :

Département	Comptable compétent jusqu'au 31 août 2021	Comptable nouvellement compétent à compter du 1 ^{er} septembre 2021
34 - Hérault	Trésorerie spécialisée d'Agde	Service de gestion comptable Littoral

Art. 3. – Dans l'annexe III de l'arrêté du 8 juillet 2021 (NOR : CCPE2116642A), la ligne suivante est supprimée :

Département	Comptable compétent jusqu'au 31 août 2021	Liste des communes, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, des établissements publics de santé et des établissements publics sociaux et médico-sociaux	Comptable nouvellement compétent à compter du 1 ^{er} septembre 2021
69 - Rhône	Trésorerie spécialisée de L'Arbresle	EHPAD PA LES COLLONGES L'ARBRESLE	Trésorerie hospitalière Lyon Hospices Civils

Art. 4. – Dans l'annexe III de l'arrêté du 8 juillet 2021 (NOR : CCPE2116642A), la ligne suivante est ajoutée :

Département	Comptable compétent jusqu'au 31 août 2021	Liste des communes, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, des établissements publics de santé et des établissements publics sociaux et médico-sociaux	Comptable nouvellement compétent à compter du 1 ^{er} septembre 2021
69 - Rhône	Trésorerie spécialisée de L'Arbresle	EHPAD PA LES COLLONGES L'ARBRESLE	Trésorerie hospitalière GHT Rhône Nord Beaujolais-Dombes

Art. 5. – Dans l'annexe IV de l'arrêté du 8 juillet 2021 (NOR : CCPE2116642A), la ligne suivante est ajoutée :

Département	Ancien libellé	Nouveau libellé
54 - Meurthe-et-Moselle	Trésorerie d'Essey-lès-Nancy	Trésorerie Amendes d'Essey-lès-Nancy

Art. 6. – Le classement des postes comptables dont le périmètre évolue en application des articles précédents sera fixé par décision du directeur général des finances publiques.

Art. 7. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 4 août 2021.

Pour le ministre et par délégation :
 Le sous-directeur en charge du pilotage
 des organisations de la DGFIP,
 L.-O. FADDA